



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU 7 NOVEMBRE 2022**

Etaient présents : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, , MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, , BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
MIGLIORE Sébastien	à	KORDJANI Anissa
KUBICA Marc	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MALAVIEILLE Patrick

Absents : BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, rend hommage au jeune Merouane, 23 ans, assassiné en début de semaine dernière dans le quartier des Prés Saint Jean. Ce jeune homme était gardien de but du Stade Sainte Barbe.

Monsieur le Maire, en son nom personnel et en celui du conseil municipal, adresse ses sincères condoléances à la famille, à ses proches et amis.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 6 octobre dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose le rajout de deux questions afin de ne pas bloquer la gestion administrative des dossiers :

- Demande de subvention au titre de la DETR
- Composition du comité social territorial

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Garantie d'emprunt EHPAD Maurice Larguier

Madame BALDIT, Adjointe au Maire, revient sur les discussions autour du projet de réhabilitation et d'extension avec la création d'une unité protégée Alzheimer de l'EHPAD Maurice Larguier.

La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti les prêts liés à ces opérations selon les financements proposés dans lesquels sont prévus le soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et du Département du Gard.

La garantie d'emprunt des collectivités territoriales (commune et Département) est un préalable à hauteur de 50 % chacune.

Madame BALDIT propose d'autoriser Monsieur le Maire à consentir les deux garanties d'emprunt, sur les bases suivantes :

**1 - Opération de réhabilitation de l'EHPAD**

Total du prêt	1 666 982 €
Garantie de la commune à 50 %, soit	833 491 €

2 - Extension de l'EHPAD (bâtiment)

Total du prêt	3 681 982 €
Garantie de la commune à 50 % soit	1 840 991 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Participation aux frais de rénovation d'une façade

Madame BALDIT, Adjointe au Maire, fait part de la demande de participation aux frais de rénovation de façade présentée par Monsieur FERRARO Sébastien, 5 Rue Basse du Temple à Trescol. Au regard du cahier des charges et après examen des services municipaux,, elle propose de participer aux frais de rénovation à hauteur de 563.88 € pour 74 m² de surface. (Façade peinte ou enduit monocouche : 7,62 €/m² dans une limite de 100 m²).

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Convention avec Alès Agglomération : service instruction des autorisations du droit des sols

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, revient sur l'adhésion, en 2017, de la commune au service commun ADS (Autorisation du droit des sols). Il rappelle les évolutions des compétences de ce service suite aux dispositions de la loi ELAN.

Monsieur PEREZ propose la signature d'un nouvel avenant dont l'objectif est de définir les obligations et les modalités de travail que la commune et le service commun « instruction des ADS » s'imposent mutuellement pour mener à bien l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol.

Monsieur PEREZ cite les 2 options proposées par Alès Agglomération et propose de choisir celle prévoyant l'envoi de l'ensemble des DP au service commun. La commune restera compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme. Les tarifs restent ceux établis par délibération de l'Agglomération en date du 23 juin 2016.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - SMEG : approbation des travaux d'enfouissement des réseaux –place Mathieu Lacroix et rues adjacentes

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, rappelle que la commune a transféré en 2020 la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie au SMEG. Il propose de poursuivre la démarche d'enfouissement engagée depuis 20 ans sur la commune. L'axe choisi est la place Mathieu Lacroix et les rues adjacentes. Ces travaux bénéficient d'une participation à hauteur

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 261 600 € TTC pour une participation communale prévisionnelle à hauteur de 137 500 €.

Monsieur PEREZ propose de lancer les études correspondantes au projet, dont les montants sont les suivants :

Fils nus	1 800.00 € TTC
Création d'un réseau LED Coordonné	432.00 € TTC
Tél coordonné	307.20 € TTC

Monsieur le Maire ajoute que ces travaux sont importants pour la commune et que la démarche globale représente un certain coût.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



V - Vente de terrain sur Trescol

Monsieur le Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, demande à Madame KORDJANI, intéressée par le sujet, de quitter la salle.

Monsieur JOUVERT, Adjoint au Maire, fait part de la demande de Madame KORDJANI Anissa et Monsieur BOUSSA Karim de se porter acquéreurs de la parcelle cadastrée section AW n°252 d'une superficie de 2 413 m². Il donne des détails sur la configuration du terrain et indique que ce bien a fait l'objet d'une évaluation des services des Domaines à hauteur de 48 000 € HT avec une marge d'appréciation de 15 %.

Monsieur JOUVERT propose de consentir la vente au prix de 40 800 € HT ; les frais d'actes et subséquents seront à la charge des acquéreurs.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - Avis sur la cession de 2 logements, rue Victor Hugo, par 3F Occitanie

Monsieur JOUVERT, Adjoint au Maire, conformément à l'article L 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, propose d'émettre un avis favorable au projet de vente de deux logements locatifs sociaux au 2 rue Victor Hugo porté par la société 3F Occitanie.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII -Lancement d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux et les écoles

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, indique que sur les derniers évènements climatiques et la crise de l'énergie conduisent les collectivités obligeant les collectivités à s'engager dans une démarche de sobriété énergétique. Un plan « sobriété énergétique » a été créé afin de soutenir financièrement les collectivités pour la réalisation des travaux.

Monsieur PEREZ propose de lancer la consultation de bureaux d'études pour la réalisation d'un audit sur les bâtiments des établissements scolaires et celui de la mairie

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII - Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, de mettre à jour le tableau des emplois et ce pour tenir compte des mouvements issus du tableau des avancements 2022. Les modifications sont les suivantes :

- De supprimer un poste d'adjoint administratif
- De créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ière} classe

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX - Vœux sur l'impact de la crise économique sur les finances des collectivités territoriales

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion portant sur les restrictions financières envisagées par la loi de finances 2023 face à la crise économique et le taux de l'inflation.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



Question complémentaire n°1 : demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur PEREZ propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour des travaux de réfection de voirie et de reprise d'un mur de soutènement éboulé au niveau de la rue du Dispensaire. L'objectif est d'assurer la sécurisation de la rue du dispensaire et sa qualité de déplacement.

Les travaux consistent au déblaiement et au décaissement du mur effondré, à son terrassement avec la reprise des réseaux secs et humide et la reprise de la voirie avec des trottoirs maçonnés ainsi que des travaux de végétalisation.

Le montant total des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 94 034 € HT.

La DETR est sollicitée à hauteur de 37 610 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°2 : : Composition du comité social territorial

Monsieur le Maire rappelle que la commune, par décision du 11 juillet dernier, a créé, son Comité Social Territorial. Cette nouvelle instance est issue de la fusion du comité technique et du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Il sera effectif au 1^{er} janvier prochain à l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Le comité technique existant, après avoir débattu en séance du 6 juillet dernier a souhaité maintenir le paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel.

La décision a été de reconduire celle prise en séance du comité technique du 24 avril 2018 et par délibération du 5 mai 2018 soit 5 représentants titulaires de la collectivité et 5 représentants titulaires du personnel.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X - Questions diverses

A - Monsieur PEREZ indique que la fin des travaux du Centre Technique est prévue pour la mi-décembre.

La REAAL intervient sur la voie entre le Gouffre et Trescol.

Il rend compte de son entretien du matin avec le responsable des autocaristes réunis au sujet de leur installation sur la zone de la Pise.

B - Monsieur le Maire indique que le projet social du Centre Social a été validé par le conseil d'administration du CCAS.

Il se félicite du succès du Festival du Rire et remercie l'engagement des équipes du Centre Social.

Les cimetières ont été entretenus et les retours de la population sont positifs.

Monsieur le Maire a participé à la conférence sur l'Harmonie des Mines. C'était une rencontre de qualité et il remercie le travail de Monsieur DUMAS Marc.

Il conclut en donnant le calendrier des prochaines rencontres.

La séance est levée à 19 h 40.

**Le Maire de la Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération,
Vice-Président du Département**


Patrick MALAVIEILLE